



NEW YORK CITY DEPARTMENT OF
HEALTH AND MENTAL HYGIENE

Mary T. Bassett, MD, MPH

OFFICE OF SCHOOL HEALTH *Commissioner*

NEW YORK CITY DEPARTMENT OF
EDUCATION

Carmen Fariña

Chancellor

Juin 2014,

Mesdames, Messieurs, mères, pères et tuteurs,

Le Département de l'Éducation de la Ville de New York vous envoie ce courrier pour vous informer de nouvelles contraintes de vaccination, énoncées par l'État de New York, susceptibles de concerner votre enfant. Trouvez ci-joint la liste des vaccinations obligatoires en 2014. Pour que votre enfant puisse être scolarisé(e), il faut que vous fournissiez, à son établissement scolaire, la preuve qu'on lui a bien administré les vaccins. S'il vous plaît, gardez toujours en tête que votre enfant risque le renvoi de son établissement scolaire s'il lui manque les bons vaccins.

Je vous prie de prendre note des exigences modifiées de vaccination, applicables durant l'année scolaire 2014-2015, comme suit :

- Tous les enfants, en passe d'entrer dans une classe comprise entre le *Kindergarten* et le 6^e grade, doivent avoir obligatoirement reçu deux doses du vaccin contre la varicelle.
- Tous les enfants doivent avoir reçu au moins trois doses du vaccin contre le virus de la poliomyélite. Tous ceux qui entreront dans une classe comprise entre le *Kindergarten* et le 6^e grade doivent avoir reçu l'une de ces doses le jour de leurs 4 ans ou après. Sinon, il faudra que votre fils(fille) se fasse injecter une dose supplémentaire de vaccin contre la polio, ce qui peut vouloir dire qu'il(elle) en aura reçu quatre, voire cinq doses en tout.
- Les enfants qui seront scolarisés dans une classe comprise entre le *Kindergarten* et le 5^e grade devront recevoir au moins quatre doses du vaccin *DTaP* (contre la coqueluche, la diphtérie et le tétanos, contenant les toxines de ces deux dernières maladies). Il faut qu'ils aient reçu l'une de ces doses le jour de leurs 4 ans ou après. Si la quatrième dose a été administrée aux 4 ans de l'enfant ou après, la cinquième n'est pas nécessaire.

Ces changements viennent s'ajouter aux règles obligatoires en vigueur pour les vaccins *Tdap* (rappel contre la coqueluche, et vaccin contenant les toxines de la diphtérie et du tétanos) et *MMR* (contre la rougeole, les oreillons et la rubéole), et pour celui contre l'hépatite.

Deux autres vaccins importants sont aujourd'hui recommandés aux filles et garçons de 11 ans :

- Le vaccin méningococcique : prévient plusieurs formes de méningites bactériennes
- Le vaccin contre le papillomavirus (virus du papillome humain ou VPH) : prévient verrues génitales et cancers du col de l'utérus et de l'anus

Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur les vaccinations à : www.immunize.org et www.cdc.gov/vaccines

Merci de consulter le pédiatre de votre enfant pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les vaccinations que requiert l'État de New York. Pour connaître le nom des médecins, autres prestataires de soins, et cabinets médicaux, qui pourront vacciner votre enfant, prière de composer le 311. Merci de votre coopération.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes plus sincères salutations.

Cheryl Lawrence, M.D., FAAP
Directrice médicale, Bureau de la santé scolaire (Office of School Health)